



Ensemble pour l'avenir

Marseille, le 02 novembre 2016

COMMUNIQUÉ UNITAIRE des ORGANISATIONS SYNDICALES de La POSTE des BOUCHES DU RHONE

Les multiples alertes formulées notamment par les organisations syndicales, les CHSCT, les cabinets d'experts externes et les médecins du travail, ainsi que la médiatisation de la crise sociale dans l'entreprise et de la situation dramatique de l'emploi et des conditions de travail des postiers-ères sur l'ensemble du territoire ont amené la Direction Générale de La Poste à ouvrir des négociations nationales pour tenter d'éteindre l'incendie.

Au cours de cette plénière d'ouverture de négociations du 26 octobre 2016, la Direction Générale annonçait notamment la suspension de la mise en place des réorganisations jusqu'au 14 décembre 2016, en limitant cette mesure à la Distribution.

Les organisations syndicales des Bouches du Rhône constatent que cette décision n'est pas véritablement suivie d'effets dans les directions territoriales (telles que la DSCC 13), qui poursuivent la conduite des réorganisations pathogènes (Bilatérale, plénière sur les prérequis des réorganisations, comité technique et CHSCT...) sans attendre le résultat des négociations nationales, en occultant ainsi le lien entre les réorganisations et le mal-être dans l'entreprise (suicides, burn-out, dépression, TMS, RPS, absentéisme grandissant, accident du travail...) de l'ensemble du personnel (cadres ou non cadres).

Les organisations syndicales des Bouches du Rhône exigent l'arrêt de toutes les réorganisations (notamment de toutes mesures et réunions liées aux réorganisations) et l'ouverture de négociations dans tous les secteurs et services de l'entreprise (Réseau, DAST, CRSF, Colis, PIC, Distribution) au niveau national et territorial, sachant que la souffrance et la dégradation des conditions de travail ne se limite pas au seul secteur de la distribution.

Les organisations syndicales des Bouches du Rhône exigent que dans tous les métiers de l'entreprise les négociations portent prioritairement sur **l'emploi**, avec le comblement des vacances d'emplois, le remplacement de tous les départs, le recrutement de tous les précaires en CDI à temps complet.

Devront être aussi négociées les conditions de travail avec la modélisation et le contenu des organisations de travail, les moyens de remplacements et les régimes et horaires de travail.

La pression injustifiée sur les cadres, qui doivent gérer des organisations de travail avec de moins en moins de moyens et qui ne s'identifient plus dans une entreprise qui prône une logique de rentabilité au détriment de la qualité de service.

Dans ces conditions, les organisations syndicales des Bouches du Rhône se sont réunies en intersyndicale ce mercredi 2 novembre 2016 et ont pris les décisions suivantes :

- ✓ **Les organisations syndicales ne siégeront plus dans une instance ou réunion liée à une réorganisation (bilatérales, plénières, comité technique, CHSCT sur un point lié à une réorganisation) organisée par les Directions de métier (DSCC 13, DRRLP13, DAST PACA, CF13).**
- ✓ **Les organisations syndicales appellent les postiers-ères des Bouches du Rhône (Réseau, DAST, Courrier, Colis, CRSF) à débattre dans leurs services de la nécessité de se mobiliser.**
- ✓ **Les organisations syndicales organiseront en commun des visites de bureaux, des Assemblées générales ou prises de paroles et des heures d'information syndicale dans de nombreux services.**
- ✓ **Les organisations syndicales se rencontreront chaque semaine en intersyndicale.**

Syndicat SUD

Syndicat CGT

Syndicat UNSA

Syndicat CFTC

Syndicat CGC